



# INFOMAIRES

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE ■ ■ 1, rue Parmentier - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70  
Mel : amf29@wanadoo.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

## Rétrospective Ur sell war-gil

L'agenda de l'association depuis le 14 mai 2021 :

Les réunions ci-dessous mentionnées ont été tenues en visioconférence sauf mention contraire (lieu de rencontre précisé)

### Mai

**Le 17**, 4<sup>e</sup> comité de pilotage et de suivi du Plan de relance - PAD

**Le 19**, participation de M. CAP, président, au comité directeur de l'AMF

**Le 21**, participation de plusieurs administrateurs AMF 29 à la présentation d'un point d'étape sur le plan de relance par M. Olivier DUSSOPT, ministre délégué aux comptes publics

**Le 25**, rendez-vous mensuel entre la directrice et le trésorier de l'AMF 29 - Brest

**Le 26**, représentation du président par M. VERMOT, VP AMF 29, à l'Assemblée Générale de l'ADIL du Finistère

### Juin

**Le 3**, échange AMF 29 avec M. Jean-Michel GUILLOU, président de la Fédération départementale des ruralistes du Finistère - Brest

**Le 3**, rencontre du président avec Mme SEVENIER-MULLER, sous-préfète de l'arrondissement de Morlaix - Brest

**Le 3**, présentation des activités et services du SHOM aux PAD et DAD, par M. Pierre-Yves DUPUY, directeur des missions institutionnelles et des relations internationales - Brest

**Le 4**, Carrefour des communes 2022, réunion de travail organisationnelle sur le site Arena - Brest

**Le 7**, rencontre PAD-DAD et M. Régis SICARD, directeur territorial Finistère d'ENEDIS - Plougas-tel-Daoulas

**Le 8**, comité de pilotage du service formation des élus locaux, piloté par l'UBO en partenariat avec l'AMF 29, le CDG 29 et le CNFPT Bretagne, réunissant des élus, DGS et partenaires - Brest

**Le 14**, réunion de travail ARMB des 4 directeurs d'AMF bretonnes

**Le 15**, réunion de Petit bureau AMF 29 - Brest

**Le 17**, échange du Président AMF 29, accompagné de Mme CLAISSE, VP, et de la directrice, à l'invitation de Mgr DOGNIN, évêque de Quimper et du Léon, portant sur les responsabilités réciproques des maires et de l'Eglise, notamment l'utilisation culturelle et l'entretien des lieux cultuels - Guiclan

**Le 17**, participation AMF 29 à la visioconférence organisée par l'AMF nationale sur la réforme de la formation des élus, notamment le DIFE

**Le 29**, réunion de Conseil d'administration AMF 29 - Châteaulin

## Le mot du Président Gerig ar Prezidant

# Cybermalveillance, toutes les communes et intercommunalités concernées !



Braquages et films de casse font désormais partie de nos archives cinématographiques : le hacking et les piratages informatiques inspirent aujourd'hui les nouveaux scénarios, souvent basés sur des faits réels et tout le monde est potentiellement concerné !

Les objectifs des cyberattaquants n'ont plus de limites : Etats, petites et grandes entreprises, structures privées et publiques, de tout secteur même médical en pleine crise sanitaire ; la liste des cibles est longue et les collectivités locales ne sont plus épargnées depuis 2015, année de la première vague d'agressions cybers les visant après les attentats terroristes.

### Une imagination malveillante en ébullition permanente

Le top 10 des modes opératoires récurrents témoigne d'une cyber imagination fertile : serveurs rendus indisponibles, logiciels indésirables installés sans consentement (rançongiciel, logiciels espions...), hameçonnage, téléchargement furtif, cassage de mot de passe, manipulation de base de données sensibles, piratage d'échanges cryptés, javascript malveillant inséré dans la base de données d'un site Web, interception du trafic d'un réseau, modifications des communications et usurpation d'adresse.

En 2019, un quart des incidents cybers traités par l'ANSSI\* au niveau national affectait les communes et intercommunalités (\*Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information). Certes les incidents constatés n'étaient pas majeurs, mais faut-il attendre qu'ils le deviennent pour réagir ?

Car déjà l'an passé cela s'est corsé et même si ce sont plutôt de grandes villes ou régions qui ont été touchées, une interrogation se pose : quand les grandes collectivités se seront toutes armées, quid de la proie facile des plus petites ?

### Guide AMF portant sur la Cybersécurité et autres ressources utiles pour toutes les communes et intercommunalités

Prendre conscience du risque de cyberattaque va devenir très vite une nécessité pour tous les maires responsables des traitements des données communales. La mise en place du RGPD en représente une première étape.

Et après ? De quels moyens disposent les communes et communautés pour éviter piratages et escroqueries ? La mutualisation apparaîtra à mon sens très vite comme une évidence.

Dans l'intervalle, des ressources déjà communiquées par l'AMF 29, utiles aux communes de toute taille comme aux intercommunalités, sont ici rappelées :

Le récent **guide AMF – ANSSI «Cybersécurité, toutes les communes et communautés sont concernées»**, proposant des conseils pratiques ; Les alertes et bons réflexes préconisés sur le site [Cybermalveillance.gouv.fr](http://Cybermalveillance.gouv.fr) ;

Le **kit de sensibilisation aux risques numériques** édité par le gouvernement, lequel vient de débloquer 60 millions d'euros pour lutter contre les cyberattaques dans les collectivités locales ;

Les **livret et dépliant réalisés par la DGFIP** sur les tentatives d'escroqueries par virement frauduleux et la vigilance de l'ordonnateur et du comptable.

Dans ce numéro de juillet et sur notre site internet, vous retrouverez tous les liens utiles de consultation. Je vous en souhaite bon usage, soyez assuré que l'AMF 29 restera à vos côtés, et à votre écoute, sur cet enjeu d'envergure.

Bien sincèrement,  
Dominique CAP



EDF Collectivités

Nous oeuvrons pour l'attractivité des territoires

## Assurer la cybersécurité de votre commune ou EPCI, retrouvez tous les liens utiles\* :

- **Guide AMF – ANSSI « Cybersécurité, toutes les communes et communautés sont concernées »**

<https://www.amf.asso.fr/documents-cybersecurite-toutes-les-communes-intercommunalites-sont-concernees/40406>

- **Site Cybermalveillance.gouv.fr**

<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/programme-sensibilisation-risques-numeriques-collectivites-territoriales>

- **Kit de sensibilisation aux risques numériques**

<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/kit-de-sensibilisation>

- **Livret et dépliant réalisés par la DGFIP** sur les tentatives d'escroqueries par virements frauduleux et la vigilance de l'ordonnateur et du comptable.

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/lutte-contre-les-tentatives-descroquerie>

- **A lire en complément le témoignage de six élus impliqués dans la cybersécurité :**

<https://www.maire-info.com/numerique/cyberattaques-nouvelle-campagne-sensibilisation-collectivites-article-25375>

\* Liens consultables sur le site [www.amf29.asso.fr](http://www.amf29.asso.fr) rubrique «Actualités»



## Agenda de l'AMF 29 et réseau national, c'est à venir à l'automne :



- **Assemblée générale annuelle de l'AMF 29**, le 24 septembre 2021 à Saint-Renan, distribution dans ce cadre de l'agenda 2021-2022 (sur réservation préalable – bulletins transmis avec les convocations AG fin août)
- **Réunion des présidentes-présidents d'EPCI du Finistère**, mercredi 20 octobre à Pont-l'Abbé
- **Réunion départementale portant sur l'organisation des soins en psychiatrie et les procédures de soins psychiatriques (rôle des maires)**, en octobre ou novembre (date à préciser)
- **Congrès national des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France**, du 16 au 18 novembre à Paris-Expo. L'AMF 29 a transmis le 23 juin par courriel aux 277 communes et 21 EPCI une proposition de prise en charge des hébergements et déplacements (date limite de réponse : lundi 26 juillet)

● **Rencontre annuelle des femmes maires et parlementaires du Finistère**, le 25 novembre sur la commune de Landéda

● **On y travaille :**

**Carrefour des Communes 2022** - commercialisation finalisée - sont en cours : réunions de travail portant sur la scénographie, l'aménagement des espaces, les animations, la définition des grands axes du programme prévisionnel.

**Les Trophées du meilleur journal communal et communautaire** seront remis au Carrefour 2022, les dossiers de participation seront adressés en janvier prochain.

**Fermeture des bureaux AMF 29 pour congés annuels du lundi 2 août au vendredi 14 août 2021**



**Crédit Agricole**  
Partenaire et acteur du développement local

## La cantine à un euro

Dans le cadre de la **stratégie nationale de lutte contre la pauvreté**, l'État apporte un soutien aux communes rurales qui instaurent une tarification sociale au bénéfice des élèves des écoles maternelles et élémentaires qui se restaurent dans une cantine scolaire.

Service public indispensable aux familles et espace privilégié d'apprentissage pour les enfants, la cantine scolaire permet à chaque élève, quel que soit son milieu, de «**bien manger**». La fermeture des écoles pendant le premier confinement a notamment démontré l'importance pour les familles les plus modestes de pouvoir accéder à un service public de restauration scolaire à faible coût et de faire bénéficier leurs enfants d'au moins un repas équilibré par jour.

**Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, la «cantine à 1 euro» concerne l'ensemble des communes éligibles à la fraction «péréquation» de la dotation de solidarité rurale (DSR).** Pour en bénéficier, le service de restauration scolaire doit proposer au moins trois tranches de tarification, soit trois tarifs progressifs, fondés sur les revenus ou le quotient familial, avec au moins un tarif inférieur ou égal à un euro et un tarif supérieur à un euro.

**La subvention versée par l'Etat pour chaque repas (facturé à un euro ou moins) s'élève à trois euros** pendant au moins trois ans. Une convention pluriannuelle règle les modalités de cette participation.



Pour toute question concernant les critères d'éligibilité et le fonctionnement de ce dispositif, il est possible de contacter **l'agence de services et de paiement (ASP)**.

Téléphone : 05 49 37 56 30

Courriel : [aidecantinescolaire@asp-public.fr](mailto:aidecantinescolaire@asp-public.fr)

Site internet : [www.asp-public.fr/aide-de-letat-la-mise-en-place-dune-tarification-sociale-des-cantines-scolaires](http://www.asp-public.fr/aide-de-letat-la-mise-en-place-dune-tarification-sociale-des-cantines-scolaires)

La Caisse d'allocations familiales pourra également vous conseiller sur la mise en place de la tarification sociale fondée sur le quotient familial.



## Nouvel exécutif du Conseil départemental du Finistère

L'Assemblée départementale vient d'être renouvelée pour six ans. 54 conseillers départementaux (dont 20 maires) représentant les 27 Cantons finistériens ont été élus le 27 juin 2021.

**M. Maël de CALAN** (Canton de Saint-Pol-de-Léon) a été élu à la présidence de l'Assemblée le 1<sup>er</sup> juillet dernier, lors de la séance d'installation du Conseil départemental du Finistère.

A cette occasion, la liste des 12 vice-présidences suivante a été adoptée :

1 <sup>ère</sup> Vice-présidente :	<b>Jocelyne POITEVIN</b>	Canton de Douarnenez ( <i>Maire de Douarnenez</i> )
2 <sup>ème</sup> Vice-président :	<b>Jacques GOUEROU</b>	Canton de Crozon ( <i>Maire de Cast</i> )
3 <sup>ème</sup> Vice-présidente :	<b>Véronique BOURBIGOT</b>	Canton de Brest 4
4 <sup>ème</sup> Vice-président :	<b>Gilles MOUNIER</b>	Canton de Saint-Renan ( <i>Maire de Saint-Renan</i> )
5 <sup>ème</sup> Vice-présidente :	<b>Viviane BERVAS</b>	Canton de Landerneau
6 <sup>ème</sup> Vice-président :	<b>Stéphane LE DOARE</b>	Canton de Pont-l'Abbé ( <i>Maire de Pont-l'Abbé</i> )
7 <sup>ème</sup> Vice-présidente :	<b>Nathalie CARROT-TANNEAU</b>	Canton de Pont-l'Abbé ( <i>Maire de Treffogat</i> )
8 <sup>ème</sup> Vice-président :	<b>Alain LE GRAND</b>	Canton de Fouesnant
9 <sup>ème</sup> Vice-présidente :	<b>Lédie LE HIR</b>	Canton de Lesneven
10 <sup>ème</sup> Vice-président :	<b>Didier GUILLON</b>	Canton de Douarnenez
11 <sup>ème</sup> Vice-présidente :	<b>Emmanuelle TOURNIER</b>	Canton de Brest 3
12 <sup>ème</sup> Vice-président :	<b>Raymond MESSAGER</b>	Canton de Briec ( <i>Maire de Landudal</i> )

Lors de la séance du 26 juillet prochain seront attribuées les délégations de chaque vice-président/vice-présidente.

**Conseil Départemental du Finistère** - 32 boulevard Duplex 29196 QUIMPER Cedex / 02.98.76.20.20 / [contact@finistere.fr](mailto:contact@finistere.fr)



Avec la SNCF, le Finistère choisit l'écomobilité.

des  
idées  
d'avance  
**SNCF**

## Accueillir de nouvelles populations en milieu rural, un défi pour nos communes.

Jean-Luc Fichet, Sénateur du Finistère



Selon plusieurs études, la Bretagne pourrait accueillir près de 400 000 nouveaux habitants. Cela constitue un défi majeur pour nos collectivités, et, particuliè-

rement pour nos communes rurales et périurbaines. Il s'agit là, de nous donner les moyens d'un enrichissement mutuel des différentes populations.

Il convient de considérer que l'accueil de nouveaux arrivants est une chance pour nos communes, toutefois, le débat ne saurait se résumer au son de la cloche de l'église ou au chant du coq le matin.

La Bretagne est certes attractive, mais il est plus que jamais nécessaire de confirmer cette attraction par des politiques publiques majeures :

- La fin des zones blanches en matière de téléphonie
- Une structuration adaptée de nos réseaux de transports publics
- La disponibilité des bureaux de poste
- La possibilité d'accueillir les enfants dans nos écoles
- Une politique d'emploi renouvelée et ambitieuse
- Une politique foncière maîtrisée pour que le logement puisse demeurer accessible
- Une politique de soutien et de développement de l'offre de soins

Le groupe ruralité du Sénat – groupe transpartisan – dont je suis membre, établit des réflexions, des propositions, que ce soit en matière de transport, d'agriculture, de politique foncière, d'éducation, de pêche, d'artisanat, de culture ou encore de santé.

Le projet de Loi «3DS» (décentralisation, différenciation, déconcentration et simplification) actuellement en cours de discussion au Sénat doit être une pierre qui permet d'adapter nos politiques en matière d'accueil des personnes nouvellement arrivées en milieu rural.

Plusieurs initiatives ont été prises en matière de dynamisation de nos communes rurales, mais il faut aller plus loin. J'ai par exemple souhaité que soient encadrées les missions de service public de la Poste par la puissance publique à travers la cosignature d'une proposition de Loi sur le Sujet.

Il convient dorénavant de s'attaquer au sujet de l'éducation en permettant la stabilité de nos équipes enseignantes de sorte que nos écoles cessent de tomber sous le couperet d'une fermeture de classe en fonction des effectifs souvent fluctuants.

Bien sûr, il est plus que jamais nécessaire de lutter contre le phénomène de désertification médicale qui nuit profondément à l'attractivité de nos communes mais qui est en réalité un enjeu de santé publique majeure.

Je me suis déjà exprimé à plusieurs reprises sur ce sujet et ai, il y a quelques années, commis un rapport et des préconisations en matière d'installation des médecins en milieu rural et urbain.

Il n'en reste pas moins qu'il est urgent que les collectivités soient associées étroitement à la définition des politiques de santé et d'installation des personnels.

Enfin, il faut que l'Etat tienne ses engagements en matière de câblage en fibre optique et définisse une politique de sécurisation électrique de la Bretagne.

Les dispositions à mettre en œuvre pour que de nouvelles familles s'installent dans nos communes doivent contribuer à lever les incompréhensions mutuelles entre monde rural et urbain. Il doit dégager une stratégie bienveillante à l'égard des populations rurales qui ont plus que jamais besoins de services publics de proximité et performants, et pas seulement de manière dématérialisée.

Le projet de Loi «3DS» doit pour cela prendre en compte la nécessité absolue d'organiser ces services aux administrés sur l'ensemble du territoire, en associant préalablement les maires d'un EPCI qui serait concernés par la signature d'une convention France Services.

Les communes et les EPCI doivent pouvoir garder la maîtrise de leur foncier, ils ont à être accompagnés par l'Etat en la matière. Si l'arrivée de nouveaux habitants est une bonne nouvelle, elle ne peut pas se faire au détriment d'une population déjà installée et qui n'aurait plus accès au logement.

Les enjeux sont nombreux, les défis immenses, je plaide pour que les collectivités locales aient la main sur leurs destins en ce qui concerne l'aménagement de leurs territoires.